

RAPPORT DE JURY

Certificat d'aptitude aux fonctions
d'instituteur ou de professeur des
écoles maître formateur
(CAFIPEMF)

Session 2024

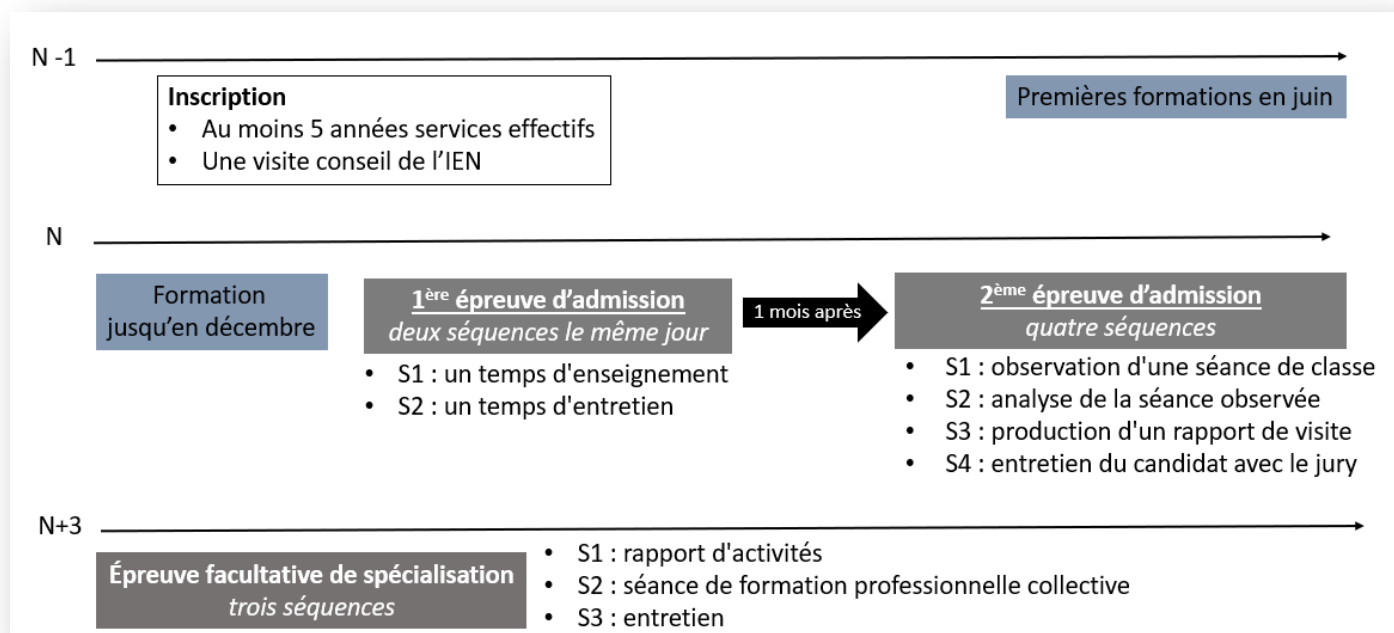
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

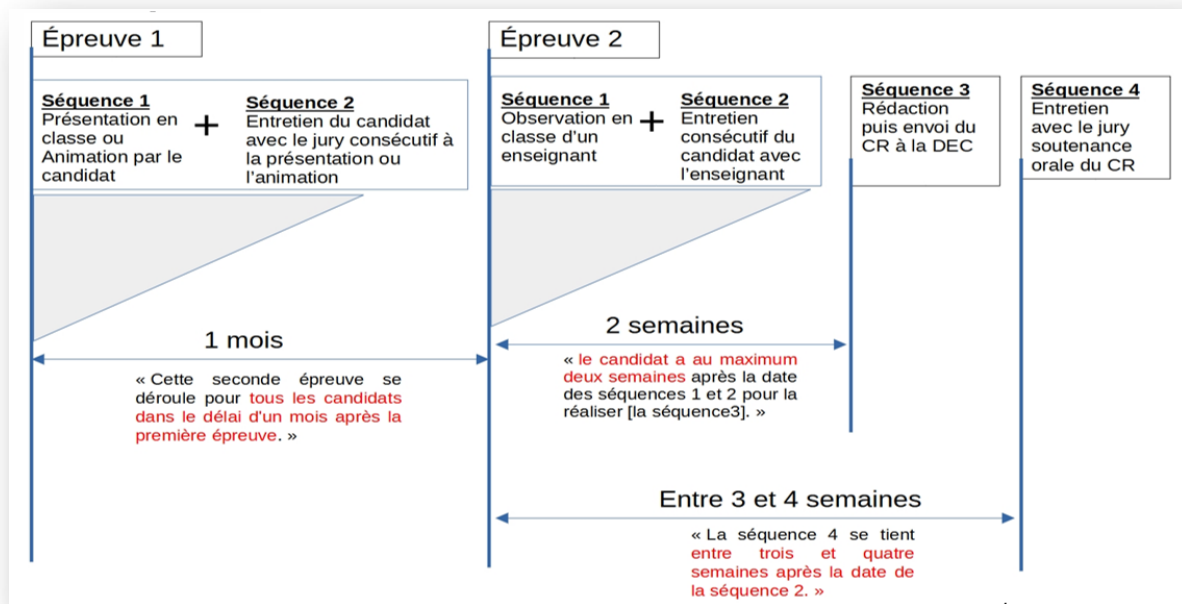
- Décret du 2021-548 du 4 mai 2021
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF
- Circulaire du 19-5-2021 / BO n°21 du 27/05/21

Le CAFIPEMF est le **certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Cet examen a été rénové à compter de la session 2022. Il vise désormais à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Le candidat s'inscrit à l'examen en année N-1 et se présente aux épreuves au cours de l'année N. Il passe **deux épreuves d'admission**, la première composée de deux séquences et la deuxième constituée de quatre séquences. Des modules de formation de 5 semaines non consécutives sont prévus pour préparer les épreuves : **observation et pratique accompagnée** auprès d'un PEMF ou CP et **formation** assurée conjointement par l'académie d'exercice du candidat et par l'INSPE ; ces semaines se déroulent préalablement aux épreuves d'examen.





Nouveaux candidats

Départements	Nombre de candidats inscrits		Nombre de candidats inscrits	Désistements	Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Décision	
	Sans aménagement de la 1 ^{ère} épreuve	Avec aménagement de la 1 ^{ère} épreuve				Admis	Non admis
Côte d'Or	20	2	22	5	17	6	11
Nièvre	5	3	8	1	7	4	3
Saône-et-Loire	10	3	13	3	10	8	2
Yonne	9	3	12	1	11	9	2
TOTAL	44	11	55	10	45	27	18

ANALYSE DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les deux épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification :

- Penser, concevoir, élaborer ;
- Mettre en œuvre, animer, communiquer ;
- Accompagner ;
- Observer, analyser, évaluer.

SEQUENCE 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe

L'enseignement observé par le jury porte principalement, au choix du candidat et en fonction de son lieu d'exercice professionnel :

- soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Le temps d'enseignement observé durant cette séquence peut également porter, de manière complémentaire et au choix du candidat, et pour une durée maximum de 20 minutes, sur un autre domaine d'enseignement du programme, à condition que cela contribue explicitement à l'apprentissage des élèves en français ou en mathématiques.

Constats :

- Des séances observées préparées avec soin, des outils de conception lisibles.
- Une autorité bienveillante des enseignants, un climat de classe propice.
- Des gestes professionnels bien installés : une aisance dans la gestion du groupe et des capacités à faire varier les modalités de travail des élèves.
- Une expertise pédagogique et didactique bien affirmée.
- Un cadre de travail construit, des habitudes de travail bien installées chez les élèves.
- Un dossier individuel pour chaque membre des commissions est apprécié
- Une utilisation raisonnée du numérique apporte une plus-value aux séances présentées
- Pour l'école maternelle : la séance de langage ou de mathématiques bien adaptée à la durée d'attention des élèves et bien articulée avec une séance complémentaire dans un domaine associé aux fondamentaux est valorisée.

Points à faire évoluer :

- La gestion du temps : des séances sans clôture ni bilan dans le temps imparti.
- Les interactions entre élèves peu développées. L'interaction enseignant/élèves est souvent privilégiée.
- Lors de certaines séances observées, l'enseignant n'accompagne qu'un groupe d'élèves durant toute la durée de l'observation en particulier à l'école maternelle.
- Une structuration de séance pas toujours adéquate.
- Les dossiers présentés au jury sont parfois exhaustifs et manquent de lisibilité.
- La didactique des disciplines reste à consolider.
- La différenciation est peu présente.
- Un manque de plus-value de travail de groupes par rapport aux objectifs visés.
- Une institutionnalisation insuffisamment réfléchie.

Durant cet entretien, le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse de sa propre pratique, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice, à proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Constats :

- Une posture de formateur déjà engagée pour certains candidats.
- Un retour réflexif sur la séance de bonne qualité : bilan de séance ancré dans le quotidien de la classe à partir des réalisations des élèves et leurs acquis, propositions de prolongements et d'adaptations à partir d'observables.
- Une capacité à remettre en cause sa pratique.
- Une capacité à expliciter ses choix et définir son identité professionnelle.
- Des ressources didactiques bien choisies.

Points à faire évoluer :

- Un retour descriptif plutôt que réflexif : problème de décentration.
- Des difficultés à faire le lien entre théorie et pratique.
- Une analyse anticipée et préparée en amont qui porte préjudice à la fluidité des échanges, peu objectivée par rapport aux séances observées.
- Le volet pédagogique plus présent que le volet didactique.
- Des connaissances didactiques lacunaires qui pénalisent l'analyse de pratique.
- Une réflexion sur la différenciation trop centrée sur des apports matériels ou organisationnels de la classe.
- Des difficultés à gérer les émotions pour entrer dans une analyse réflexive objective.

Conseils aux candidats :

- Être en capacité de déterminer les points d'appui et les axes de progrès.
- Savoir repérer les écarts entre la conception et la mise en œuvre.
- Prendre appui sur les traces des élèves.
- Savoir prendre du recul pour faire une analyse didactique distanciée sans se limiter au volet strictement pédagogique.
- Être en capacité de faire référence à quelques chercheurs et didacticiens en relation avec l'observation.
- Rendre lisible les phases d'une séance d'apprentissage.
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement : utiliser un lexique modélisant précis et approprié aux différentes situations.
- Connaître les ressources déployées par l'institution (bulletin officiel, ressources Eduscol et guides institutionnels).
- Connaître l'actualité pédagogique et les dispositifs spécifiques.

AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION

Pour les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique : deux séquences

Les deux séquences sont consécutives. Elles ont lieu le même jour.

SEQUENCE 1 AMÉNAGÉE : observation par le jury d'une séance collective animée par le candidat dans le cadre de son contexte d'exercice professionnel.

L'observation d'un candidat exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une action de formation professionnelle collective. Cette action concerne un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

L'observation d'un candidat directeur d'école déchargé de classe est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une réunion de nature pédagogique (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège) ou d'une action de formation professionnelle collective, initiale ou continue.

Le thème de l'action collective de formation ou de la réunion pédagogique animée porte, au choix du candidat :

- soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Les candidats ayant réussi cette épreuve ont tenu compte des attendus et ont su impliquer les enseignants en s'appuyant sur leurs forces et leurs savoir-faire (formation par les pairs), tout en renonçant à une formation exclusivement descendante. Les apports étaient concrets et aisément transférables dans les pratiques des enseignants.

Le jury apprécie la capacité du candidat à animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée, à proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles, des prolongements possibles.

SEQUENCE 2 AMÉNAGÉE : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'animation observé.

L'entretien consiste en un échange permettant au candidat d'explicitier ses choix d'animation et de conduire une analyse du déroulement de l'action menée. Le jury évalue la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Seconde épreuve d'admission

Les candidats ayant réussi cette épreuve ont su montrer au jury une véritable analyse de leur pratique, en identifiant ses leviers et ses freins. Les analyses réussies ont reposé sur des connaissances didactiques approfondies.

Certains candidats n'ont pas hésité à reconstruire la séance afin de l'améliorer, ceci en repérant les écarts entre la conception et la mise en œuvre.

Sont également valorisés les enseignants ayant réussi à se distancier de leur activité pour analyser finement celle de leurs élèves en s'appuyant sur leurs productions.

Constats :

- Un bon positionnement relationnel.
- Une bonne communication.
- Des interactions avec les stagiaires : une prise en compte de leur propos.
- Des candidats qui ont su engager les stagiaires (mise en scène et participation des stagiaires recherchée).
- Des déroulements bien pensés et cohérents.
- Des apports didactiques et pédagogiques équilibrés.
- Un respect du cadre contraint : les épreuves réussies ciblent un angle précis d'un champ disciplinaire (format épreuve d'une heure).
- Une maîtrise des contenus didactiques et de l'outil numérique pour la présentation.

Points à faire évoluer :

- Une gestion du temps parfois complexe liée au format d'une heure (au risque de ne pas rendre acteurs les stagiaires).
- Des apports théoriques présentés de manière concentrée plutôt que distillés au cours de la séance.
- Une analyse et une prise de recul immédiate sur la séance collective peu présente.
- Une action de formation qui prend la forme d'un cours sans interactions avec le public concerné.
- Des mises en situation rapides, difficiles à exploiter véritablement.
- Une volonté de tout dire, tout faire, malgré le temps très court imparti.
- Une difficulté de sortir d'un plan préétabli et d'ainsi prendre en compte les interactions avec les stagiaires.
- Une déconnexion entre les apports théoriques et la pratique de classe.
- Un manque d'éléments concrets et de conseils ciblés transférables par les professeurs des écoles.

Conseils aux candidats :

- Circonscrire un objet d'étude précis pour correspondre au format de l'épreuve (1 heure).
- Partir d'une problématique et s'appuyer sur des documents bien choisis et en nombre limité.
- Maîtriser les contenus et les adapter aux besoins du public soit en formation initiale soit en formation continue.
- Instaurer une véritable communication avec le groupe.
- Alterner apports et mises en situation des stagiaires.
- Opérer des synthèses.
- Identifier les plus-values de l'action de formation collective pour le public ciblé.
- Maîtriser le vocabulaire utilisé.
- Être en mesure de répondre à des questions précises concernant les auteurs et chercheurs cités lors de l'action de formation collective.

Quatre séquences

Les séquences 1 et 2 sont consécutives. Elles ont lieu le même jour, dans un délai d'un mois maximum après la date de la première épreuve d'admission. Le candidat bénéficie d'une pause de 15 minutes entre les séquences 1 et 2. La séquence 3 a lieu hors de la présence du jury, le candidat a au maximum deux semaines après la date des séquences 1 et 2 pour la réaliser. La séquence 4 se tient entre trois et quatre semaines après la date de la séquence 2.

SEQUENCE 1 : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe

Selon le choix précédemment opéré par le candidat pour le niveau et le domaine d'enseignement lors de la 1^{ère} épreuve d'admission, l'enseignant observé sera choisi dans un autre niveau (maternelle versus élémentaire) et conduira un temps d'enseignement dans un autre domaine d'enseignement (français ou activités langagières versus mathématiques ou construction du nombre).

SEQUENCE 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury

Cette phase de l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé, à ordonner et hiérarchiser ses remarques, à formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et à s'assurer de leur compréhension, à proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

SEQUENCE 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1

Le rapport de visite prend la forme d'un écrit rédigé sur papier libre d'une longueur maximum de deux pages. Il est transmis par le candidat au service organisateur dans un délai de deux semaines après la date de la séquence 2.

SEQUENCE 4 : entretien du candidat avec le jury

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée en séquence 2. Il permet au jury d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Points majoritairement réussis :

Séquences 1 et 2

- Une prise de notes efficace et organisée.
- Une identification des points essentiels et des priorités à aborder lors de l'entretien pour mener une critique constructive.
- Une posture bienveillante et un climat d'écoute et de dialogue facilitant l'échange.
- Des observations du candidat pertinentes et argumentées.
- Une bonne capacité à hiérarchiser les difficultés perçues et à donner des conseils concrets et valides.
- L'assurance d'une bonne compréhension des conseils par le néo-titulaire.
- Une circulation discrète dans la classe pour ne pas perturber la séance.
- Un prélèvement des traces de l'activité des élèves pour interroger les procédures
- En maternelle, l'observation de l'atelier dirigé est essentielle, mais les autres ateliers doivent également faire l'objet d'une analyse très précise quant à leurs objectifs et leur réalisation

La difficulté de cette épreuve repose sur la capacité des candidats à hiérarchiser des observables saillants, en y associant un choix de conseils pertinents et opérationnels. Les candidats ayant réussi cette partie de l'épreuve ont su mener l'entretien dans la zone proximale de développement de l'enseignant observé, en présentant des références théoriques ciblées, accompagnées de propositions de mise en œuvre concrètes ; des ressources pouvant être réinvesties à court et moyen terme dans la pratique de classe.

Séquence 3

- Les rapports de visites sont fidèles aux échanges oraux.
- Ils sont clairs et concis, le langage écrit est maîtrisé.
- Une volonté de dégager des points positifs.

Les candidats ayant rédigé un rapport réussi ont veillé à transcrire fidèlement les éléments de discussion et d'analyse de l'entretien. Ces candidats ont respecté la contrainte formelle de deux pages maximums en respectant les recommandations concernant la forme (police d'écriture, taille de la police, interlignes).

Les rapports construits à partir d'un plan clair ont pu mettre en évidence les axes de travail à privilégier : formulation des points positifs, obstacles relevés, attendus en matière d'amélioration des pratiques.

Les candidats ayant formulé clairement dans leurs rapports des pistes de travail et des outils opérationnels ont été valorisés. Ces éléments doivent permettre à l'enseignant observé de repartir de sa pratique pour la faire évoluer.

Séquence 4

- Une présentation efficace des trois premières séquences et une bonne gestion du temps de la présentation.
- Une capacité à s'emparer du questionnement du jury tout en revisitant les propositions faites au néo-titulaire.

Lors de l'entretien, les candidats ont manifesté des capacités d'écoute et de dialogue. La remise en question argumentée et les ouvertures étayées d'exemples et de références théoriques complémentaires sont appréciées.

Lors de la première phase de présentation, le jury a apprécié la présentation des candidats ayant réussi à se détacher de leur rapport de visite en explicitant leurs intentions.

Les candidats en capacité d'amorcer un changement de posture et se projetant dans la fonction de formateur a également été appréciée.

Points à faire évoluer :

Séquences 1 et 2

- Des critères d'analyse et un schéma d'entretien « préconstruit » que le candidat fait fonctionner sans l'adapter à l'interlocuteur.
- Une difficulté à prendre en compte la préoccupation principale formulée par le néo-titulaire observé pour se focaliser sur le déroulement de l'entretien initialement préparé.
- Un retour sur la séance en privilégiant un ordre chronologique strict et exclusif.
- Des difficultés à ordonner et prioriser les axes de travail retenus.
- Des difficultés à appuyer son propos sur des références théoriques.
- Des apports théoriques qui ne nourrissent pas toujours le propos.
- Des connaissances didactiques fragiles.
- Une extrême bienveillance qui peut aboutir à une survalorisation du néo-titulaire en occultant les difficultés de sa pratique.
- Des difficultés à entrer rapidement dans le cœur de l'entretien.
- Des difficultés pour trouver le bon équilibre entre structuration de l'entretien et souplesse dans les échanges.
- Un temps de parole déséquilibré.
- Le conseil pédagogique et organisationnel est premier par rapport aux aspects didactiques centrés sur les contenus d'apprentissage.
- Des conseils contre-productifs voire erronés.
- Peu d'appuis sur les traces écrites ou les productions orales des élèves.
- Peu d'approfondissement quant aux axes dégagés.

- Une difficulté à équilibrer la conduite de l'entretien et l'appui sur sa prise de notes.
- Des difficultés à qualifier clairement une séance de qualité

Séquence 3

- Des écrits insuffisamment structurés, parfois lapidaires suite à une analyse minimale de la pratique.
- Des propos et/ou des ressources citées dans les rapports pas toujours évoqués lors de l'entretien ni accompagnés par une présentation orale.
- Certaines références proposées ne sont pas en lien avec l'objet de l'observation.
- Une référence aux guides institutionnels dans leur globalité sans adaptation aux besoins de la séance
- Un manque de connaissances relatives au cycle ou au domaine disciplinaire.
- Des conseils parfois trop éloignés de la pratique de l'enseignant.
- Des éléments de progrès insuffisamment développés.

Séquence 4

- Des analyses superficielles voire hors sujet.
- Un manque de connaissances didactiques à consolider entre la séquence 2 et la séquence 4.
- Des candidats centrés sur des gestes professionnels au détriment du sens des apprentissages.
- Des difficultés à entrer dans une controverse professionnelle en restant sur les premières représentations.
- Un entretien insuffisamment préparé.
- Une appropriation parfois approximative des ressources professionnelles (cf piste de la séquence 3).

Conseils aux candidats :

- Veiller à un juste équilibre du temps de parole.
- Structurer la conduite de l'entretien.
- Dégager deux ou trois priorités maximums et hiérarchiser les conseils.
- Faire prendre conscience au néo-titulaire de ses points d'appui, valoriser les réussites.
- Aider l'enseignant débutant à progresser sans complaisance ni dogmatisme.
- Prendre en compte les réponses des élèves, leurs erreurs, leurs stratégies et leurs procédures.
- Prendre en compte la dimension de l'oral à l'école maternelle, interroger l'aménagement de l'espace et l'organisation en ateliers
- Vérifier la conformité aux programmes : connaître les attendus du cycle observé et les repères de progressions
- Connaître les fondamentaux des trois cycles.
- Prendre le recul nécessaire entre la séquence 2 et la séquence 4.
- Consolider ses connaissances didactiques avant la séquence 4.

Admission à deux conditions cumulatives :

- **obtenir au moins 20 points sur 40**
- **obtenir au moins 10 points sur 20 à chaque épreuve**

En cas de non admission : possibilité de conserver une note supérieure ou égale à 10 à l'une des deux épreuves d'admission durant un an.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU JURY

En guise de synthèse, les **principales recommandations** mentionnées ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation comme dans la prestation des candidats :

- ❖ entrer dans la controverse professionnelle sans s'enfermer dans des certitudes ;
- ❖ connaître des références didactiques appropriées ;
- ❖ utiliser un langage professionnel précis, soutenu et modélisant ;
- ❖ connaître les orientations institutionnelles en vigueur et les spécificités liées aux différents cycles ;
- ❖ si les références théoriques ne sont pas connues des candidats, le mois entre l'entretien avec le néo-titulaire et l'entretien avec le jury doit pouvoir permettre un approfondissement des connaissances didactiques ;
- ❖ prendre connaissance en amont des grilles d'évaluation figurant dans le bulletin officiel.